

Lettre ouverte à M. Gabriel Attal, ministre des Comptes publics :

Monsieur le ministre, le compte n'y est vraiment pas !

Toulouse , le 14 avril 2023

Monsieur le ministre,

La CGT Finances publiques 31 avait, le 24 novembre 2022, déposé un droit de retrait à la suite de l'assassinat, dans l'exercice de ses fonctions, de notre collègue chef de brigade dans le Pas-de-Calais. Vous trouverez via le lien ci-après et en pièce jointe le compte rendu du CHSCT qui avait fait suite à cette procédure, et notamment la délibération adoptée par le CHSCT qui préconisait des mesures de prévention concrètes, tant au niveau local que national.

Vous trouverez via **le lien ci-dessous** les éléments que nous avons apporté au débat lors de ce CHSCT ainsi que la délibération des OS votée ce jour, que nous reproduisons entièrement :

<https://31.cgtfiancespubliques.fr/instances/chs-ct/compte-rendus/article/compte-rendu-du-chsct-du-25-novembre-2022>

Délibération du CHSCT 31 du 25 novembre 2022

Les représentants mandatés au CHSCT 31 par les organisations syndicales Solidaires, CGT et FO des Finances, suite aux débats du CHSCT 31 du 25 novembre 2022, convoqué suite à l'assassinat dans le cadre de ses fonctions de notre collègue vérificateur dans le Pas-de-Calais préconisent expressément au directeur général des Finances publiques, au directeur régional des Finances publiques d'Occitanie et de Haute-Garonne, et au directeur du Contrôle Fiscal de Sud Pyrénées, la mise en œuvre des mesures suivantes :

Pour les collègues des services de contrôle fiscal et les agent-e-s nomades (huissiers, géomètres) :

NB : la contribution des huissier.e.s à ce CHSCT sera annexée à la délibération.

Au plan local:

- des réunions immédiates de tous ses personnels pour échanger sur la situation et leurs attentes, avec relevé de discussion et propositions.*
- sur l'anonymisation des procédures, le rappel par notre directeur dans un document à fournir immédiatement des mesures réglementairement existantes pour les services dans le cadre du décret n°2020-1306 du 28/10/2020, pour une mise en œuvre immédiate si des agents le souhaitent.*
- sur les risques liés à l'utilisation des véhicules personnels, le recensement immédiat de ce qui est envisageable (véhicule de fonction, de location, fourniture de plaque anonymisée par la préfecture....) et une mise à disposition rapide des éléments disponibles.*
- un rappel dans un document à re-faire circuler des diverses formations mises en place sur les questions de sécurité, gestion des tensions, règles...*
- organiser les interventions en binômes quand les agents en expriment le besoin, en lien étroit avec le chef de service, et ne pas hésiter à demander un recours aux forces de l'ordre si la situation le nécessite.*
- la mise à disposition de matériel de visio pour des interventions à distance.*
- la fourniture de gilets pare-balles pour les interventions qui le nécessitent en BCR*
- des réactions de directions locales (DRFiP, DIRCOFI) face aux attaques, propos insultants dans la presse ou les réseaux sociaux, contre des agent-e-s de la DGFIP.*
- une attention pour cette fin d'année sur les objectifs et les procédures pour éviter toute pression statistique aux agent-e-s.*
- des « passes » permettant l'ouverture des locaux à mettre à disposition des huissiers.(hall d'immeubles).*

Au plan national :

- les moyens humains nécessaires pour la sphère du CF et permettre l'exercice des missions et des processus de travail sécurisés.
- sur l'anonymisation, un élargissement des possibilités de mise en œuvre et des moyens pour donner suite aux demandes des services.
- une nécessaire réflexion et des modifications de procédures sur le lieu de localisation des interventions, en renversant l'origine de la décision vers les agent-e-s de la DGFIP.
- un réajustement des objectifs à la baisse suite à la loi Essoc avec une adaptation pour les nouveaux collègues en CF.
- des réactions médiatiques et judiciaires, des messages clairs et des actions concrètes de la direction générale pour défendre le sens de nos missions face aux attaques malsaines et démagogiques contre les personnels, tant dans la presse, sur les réseaux sociaux que dans les expressions politiques. A ce titre, nous demandons la stricte application de la circulaire MEFI-020-09086 du 2 novembre 2020 (cf. pièce jointe)
- des véhicules mis à disposition permettant l'anonymisation des collègues pour supprimer les risques liés à l'utilisation des véhicules personnels, de véritables moyens pour des dispositifs protégeant les agent-e-s.
- un accès aux informations judiciaires des usagers vérifiés afin de mieux coter le risque des interventions.
- des moyens pour permettre les interventions en duo quand cela est nécessaire et la mise en œuvre d'un recours aux forces de l'ordre si la situation l'exige.
- une réflexion sur l'opposition à fonction et les effets des processus de la dimension « de confiance » qui crée des tensions à l'encontre des personnels de notre administration.

Pour l'ensemble des services et des agent-e-s :

- rappeler les modalités de signalement des incidents et garantir absolument la nécessité de faire systématiquement remonter toutes les fiches, sans aucune auto-censure ou filtre. Les représentants des personnels doivent être informés des suites données à ces fiches de signalement. Sur les problématiques d'accueil des usagers :

Au plan local :

- pour les accueils de proximité : sécurisation des bâtiments, parking privés, flux de circulation sécurisés, processus d'alerte identifiés, et un lien réellement établi avec les autres administrations.
- pour les accueils des services : arrêt immédiat des voltiges en extérieur ; vigiles positionnés sur leur seule mission ; engagement de pérennisation des vigiles sur tous les sites avec une fréquentation importante (avec deux selon les besoins) ; une réelle prise en compte de la problématique amende qui nécessite absolument de véritables réponses en moyens ; améliorations effectives des espaces d'accueils ; un rappel sur les possibilités de communication « anonymisée » des personnels.
- pour le site de Ranguel et au vu des travaux prévus : un dialogue avec les « équipes et les services est nécessaire sur les enjeux de sécurité : présence des vigiles ; voltige en extérieur ; sujet du parking des personnels accessible aux usagers ; ouverture du portail et présence des usagers hors des horaires ; circuit de circulation dans l'immeuble ;...
- personnels d'accueil en général (et tout particulièrement les agent.es du SGC de Toulouse municipale qui va débiter l'accueil de la Place Occitane début décembre) : mettre en œuvre immédiatement la possibilité d'anonymisation pour celle et ceux qui le demandent.

Au plan national :

- des moyens humains nécessaires pour les équipes d'accueils et les services de gestion et permettre l'exercice des missions et des processus de travail sécurisés.

• une réflexion sur les tensions liées aux politiques mises en œuvre (fermeture des services, restrictions des horaires, accueil exclusif sur rendez-vous) avec une dégradation du service aux usagers, quel que soit le canal de communication.

Vous avez réuni, à Lyon, vendredi 31 mars, un peu plus de 200 agents de la mission contrôle fiscal, afin de leur présenter les résultats des travaux lancés à sa demande. (<http://ulyse.dgfip/actu/md/2023/04/securite-des-agents-les-premieres-mesures>). **Y avait-il besoin de réunir 200 collègues du contrôle fiscal et un ministre, à Lyon, pour pondre un document qui avait déjà été quasi intégralement rédigé par les modestes représentants du personnel de Haute-Garonne ?**

La DG organise en ce moment une formation « zéro courriel inutile ». Nous vous demandons de lui suggérer de prévoir rapidement une formation « zéro réunion inutile » et une autre qui pourrait être intitulée « zéro déplacement de ministre inutile ». L'administration abreuve, à longueur de communication, les personnels avec « Bercy vert » mais quand on voit le nombre de déplacements organisés par la direction générale et le ministère dans les départements, on se dit que le « greenwashing » a aussi colonisé la DGFIP !

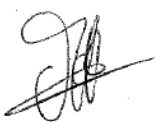
À la lecture de votre communication, la première chose qui saute aux yeux, c'est **l'absence de toute échéance de réalisation des décisions annoncées** au-delà de la « refonte de la formation » et la proposition législative pour déporter le contrôle hors du siège de l'entreprise qui sont programmées pour 2024.

Par ailleurs, nous avons soulevé dans la délibération du CHSCT la situation des agents d'accueil, des huissiers et géomètres. Nous apprenons dans votre communiqué que les mesures préconisées pour le contrôle fiscal **« devront se mettre en place rapidement »** pour les collègues exerçant les métiers précités. **Aussi rapidement que le débat parlementaire sur la contre-réforme des retraites ?**

M. le ministre, il ne suffit pas que vous ou le directeur général écriviez des communiqués emplis de compassion chaque fois qu'un évènement grave ou dramatique se produit.

La délibération des représentants des personnels au CHSCT comprenait des préconisations relatives aux moyens humains nécessaires pour les équipes d'accueils et les services de gestion, pour permettre l'exercice des missions et des processus de travail sécurisés. Nous avons également demandé une réflexion sur les tensions liées aux politiques mises en œuvre (fermeture des services, restrictions des horaires, accueil exclusif sur rendez-vous) avec une dégradation du service aux usagers, quel que soit le canal de communication. Mais, bien entendu, **chaque fois qu'il est question de moyens humains, l'administration centrale est aux abonnés absents.**

Nous vous demandons donc de revoir votre copie à l'aune des éléments ci-dessus, ainsi que des conclusions de la réunion informelle qui a eu lieu à Toulouse le 1^{er} mars 2023 sur le sujet, dont vous avez certainement été informé. **Compte tenu du danger grave et imminent couru par les collègues concernés, une prompte mise en œuvre des mesures de prévention nous semble tout simplement vitale.**



Estelle MOLLO-GENE et Jean-Marc SERVEL
Secrétaires de la section CGT Finances publiques 31